

Quand une rupture est une solution

Par la voie du singulier d'un cas, Dominique Miller nous apprend que l'acte de rompre peut impliquer une séparation d'un choix névrotique. La rupture permet à ce sujet féminin de quitter une manière embrouillée de faire couple et de s'engager autrement avec un homme.

Pour Marie ce n'est pas la rupture avec son mari qui est, comme on peut le faire dans de nombreux cas, à considérer comme un passage à l'acte, mais son mariage. Car cette rupture vient résoudre après coup une impasse subjective dans laquelle le *oui* à son mariage l'avait engagée. La rupture est une solution vraie là où son mariage était un choix névrotique.

Il s'agit d'un début d'analyse. La demande de Marie a été déclenchée par la décision de rompre après trente ans, juste après l'avoir déclarée à son mari et agie. Cette femme de cinquante ans est venue voir une analyste, parce qu'elle avait peur.

La peur est ce qui a accompagné sa vie, et particulièrement sa vie amoureuse. Enfin, elle dirait plutôt sa vie *non* amoureuse. Elle s'est mariée très jeune avec un homme de vingt ans de plus qu'elle. Son assurance dans la vie, le fait qu'il soit médecin – sa prestance phallique –, furent comme des garanties pour elle et la précipitèrent dans ce lien. Cet homme de tradition et de convention lui imposa de façon implicite ses règles de vie personnelle et ses principes de vie familiale et conjugale. Elle dit bien qu'ils ont représenté des repères et des limites dont elle perçoit aujourd'hui qu'ils lui étaient nécessaires. Elle sentit qu'il allait lui donner ce qu'elle n'avait pas : « une construction », me dit-elle. « Je n'ai pas mis une heure pour me décider ». Elle qui pourtant ne faisait

rien sans mesure et sans précaution, s'est lancée, sans réfléchir, dans cette nouvelle vie, une vie d'épouse et de mère sans faille. Il lui apportait le confort et la sécurité. Elle le lui rendait, en s'appliquant à être à son service. « Il m'avait prise jeune pour me former », me disait-elle. Il ressortait de ses dires en analyse qu'elle vécut cette vie maritale « dans un brouillard », où elle se sentait jouer ce rôle sans jamais avoir le sentiment de faire ce qu'elle désirait. Mais, comme elle le dit, elle ne savait pas ce qu'elle désirait, ni qu'elle pouvait désirer quelque chose pour elle-même.

Une raison essentielle de ce choix apparut dans ce début d'analyse, sans qu'elle en ait encore conscience : cette vie de famille qu'elle construisait à toutes forces venait rectifier sa vie avec ses parents. S'il y a un qualificatif pour désigner celle-ci, c'est bien le contraire de la vie de famille. Loin de ses racines paternelles et maternelles, elle a vécu à l'étranger, au milieu de nulle part, dans une maison immense sur un terrain sans limites, qu'on devait parcourir en voiture, entourée d'une dizaine de personnes à son service. Elle était seule. Son père partait pendant des semaines entières. Sa mère menait une vie de riche propriétaire, faite de relations sociales mondaines, de contraintes logistiques et de compétitions sportives. Écuyère émérite, joueuse de polo, mais surtout pilote d'avion. Sa mère était toujours par monts et par vaux. L'enfance de ma patiente s'est ainsi passée dans un confort luxueux où elle ne manquait de rien, sauf de choses qui devaient un jour devenir indispensables, l'affection, la présence, et même l'éducation. Son cadre de vie dans sa jeunesse était certes prestigieux, mais la laissait dans une sorte d'errance qui a entraîné un sentiment d'insécurité profond.

Ainsi, son passage à l'acte impliquait un réel qui couvait dans l'inconscient, et entretenait une insécurité omniprésente. Elle savait, sans que ce soit jamais commenté,

que son père faisait un métier qui comportait des risques importants, à cause du prestige et de la puissance des autorités qu'il fréquentait, des enjeux financiers qu'il engageait, et du danger physique qu'il courait. « S'en sortirait-il ? En reviendra-t-il ? », Une menace planait quand il partait. Et les activités sportives de sa mère renforçaient la menace. La compétition de haut niveau dans l'équitation, l'exercice du pilotage des avions, ne laissaient pas de répit à l'angoisse de l'enfant. Et ce d'autant plus que cela faisait écho à la vie aventurière de son grand-père maternel, un pionnier de l'aviation qui, lui aussi avait épousé une très jeune femme qui tremblait pour la vie de son mari.

Elle n'ignorait pas, au sens de l'inconscient, l'autoritarisme de son mari, son pragmatisme froid, tout à fait perceptible dans la proposition de mariage : je t'offre le confort et la sécurité, tu seras une bonne épouse et une mère. À quoi il faut ajouter les humiliations et les colères brutales de cet homme qui la tétanisaient. Tout cela excluait l'amour. Cette faille ne l'arrêta pas. Elle préféra son aliénation qui venait pallier son manque essentiel. Ce déni a nourri en silence la raison de son passage à l'acte matrimonial.

Jusqu'au jour où elle a rencontré l'amour chez un homme qui lui a offert son attention, sa présence, plutôt qu'un cadre. C'est alors qu'elle décida de rompre avec sa construction maritale, dont elle perçut la facticité. Par cette rupture, elle décidait de quitter le « brouillard », qui sans aucun doute l'avait rapprochée des horizons maternels et paternels dont elle était exclue, mais qui l'avait maintenue trop loin de son désir et de son être femme.

Faire couple par le mariage du point de vue de l'état civil

Véronique Michel, membre de l'ACF Rhône-Alpes, s'entretient avec Paula Guignant, officier d'état civil, à propos de la procédure du mariage et des questions requises à ce moment symbolique avant tout. « Les demandes motivées par l'amour sont de moins en moins nombreuses, l'époque change... » C'est dire que mariage et amour ne répondent pas toujours à la même logique subjective. Pas d'évidence en la matière... mais des partenariats de jouissance au cas par cas.

Diotime évoque dans *Le Banquet* le mythe de la naissance de l'Amour : Aporia, la démunie, profite de l'ivresse de Poros, le nanti, pour s'unir à lui et avoir cet enfant nommé Amour. Lacan met l'accent sur le « il ne savait pas » de Poros, et sur la position désirante d'Aporia, « position véritablement féminine » : « Aporia, la pauvreté absolue, est à la porte du banquet des dieux... elle n'est en rien reconnue, elle n'a en elle-même aucun des biens qui lui donneraient droit à la table des étants. C'est bien en quoi elle est d'avant l'Amour »^[1]. L'audition préalable des futurs époux n'est-elle pas cet instant de voir qui discerne entre le couple abus-crédulité et la duperie inhérente à la naissance d'Amour toujours à renouveler ?

Véronique Michel – Paula, vous êtes officier d'état civil à la mairie de votre ville, vous recevez les personnes qui souhaitent se marier. Quelle est la procédure ?

Paula Guignant – Mon rôle est de procéder à la publication des bans qui fait savoir à la communauté que deux ont décidé de se marier. La société peut objecter au projet. Il y a là articulation d'une parole intime, privée, à l'espace public.

L'inscription à l'état civil procède à une nouvelle nomination pour les époux. Depuis 2006[2], les futurs époux doivent remplir un dossier puis venir tous les deux à « une audition préalable des futurs époux ». Ces deux conditions sont obligatoires. L'audition préalable permet de vérifier l'intention réelle matrimoniale, de déceler si les personnes sont là de leur propre gré ou malgré elles.



VM – Dans cette audition vous posez donc des questions assez personnelles ?

PG – Oui, l'officier d'état civil a un rôle de veille, et même de surveillance. Il a obligation d'informer le procureur (dont il dépend hiérarchiquement) par procès-verbal s'il a des doutes. En dernier ressort c'est le procureur qui autorise ou pas le mariage.

VM – Alors, comment faites-vous entre ce principe de contrôle et la liberté matrimoniale qui est inscrite dans notre Constitution, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

PG – L'officier d'état civil doit protéger, d'une part, l'institution matrimoniale qui pourrait se trouver attaquée dans sa valeur et sa crédibilité et, d'autre, part les personnes vulnérables qui pourraient être victimes de manœuvres frauduleuses. Il doit garantir la liberté de se marier et celle de choisir son conjoint. Cette tension rend ces auditions très délicates et je me sens tiraillée entre mon devoir et ma gêne à faire intrusion dans l'intimité des personnes. Ma boussole c'est le droit et mon garde-fou le procureur.

VM – Quels sont les signes qui vous font douter de

l'authenticité des intentions de vie commune ?

PG – Après vingt ans d'expérience on entend quelque chose qui cloche : les personnes connaissent mal leur futur conjoint, sont nerveuses, se sentent persécutées par des questions banales...

Pour les étrangers la lenteur des procédures d'obtention des papiers donnant le droit de résider en France est telle qu'ils sont tentés de frauder. Précisons que ne pas avoir ces papiers n'est pas un obstacle au mariage. S'il y a un malaise, c'est qu'il s'agit d'autre chose : soit les deux personnes ont passé un accord préalable pour se marier en vue de l'obtention des papiers soit l'un des deux, aveuglé, ne se rend pas compte qu'il est abusé.

Le mariage donne accès à d'autres papiers qui peuvent être convoités : une pension de réversion, une assurance maladie etc...

Il y a aussi les mariages forcés – surtout chez les jeunes – par la famille, qui tente de s'imposer dans l'espace de l'audition.

VM – L'audition préalable peut donc être un moment très intense ?

PG – Oui, dans la mesure où elle permet d'éveiller l'esprit des personnes vulnérables, d'introduire avec tact une question à l'aide de nos propres questions. C'est un cas de conscience pour nous. L'officier d'état civil insiste sur la notion de liberté du choix du conjoint et de consentement mutuel éclairé. Une remarque : les demandes motivées par l'amour sont de moins en moins nombreuses, l'époque change...

VM – Élisabeth Badinter le disait dans son interview sur *Lacan TV*[\[3\]](#).

[\[1\]](#) Lacan J., *Le Séminaire*, livre VIII, *Le transfert*, Paris,

Seuil, 1991, p. 157-158.

[2] Loi n° 2006-1376 du 14 novembre 2006 relative au contrôle de la validité du mariage.

[3]

<http://www.lacan-tv.fr/video/je-nentends-plus-beaucoup-parler-damour/>

Amour fou et humour noir

Chercher une femme, non pour la vie, mais pour la mort, est le but de cette étonnante « demande en suicide » mise en scène par Jessica Hausner dans le film Amour fou [1]. Laurence Martin, membre de l'ACF-MAP, analyse avec précision les trois moments de voir, de comprendre et de conclure, qui conduisent les deux protagonistes vers leur destin de destruction. S'agit-il ici d'un seul couple ou de deux ? Chacun des deux personnages semble ne faire couple qu'avec la mort, un partenaire qui ne peut pas se partager.



Dans le film Amour fou (2014), la cinéaste Jessica Hausner dézingue un mythe du Faire couple à la mode du romantisme allemand : le double suicide d'amour, en 1811 près de Berlin, de l'écrivain Heinrich von Kleist, 34 ans, et d'Henriette Vogel. Elle met en scène le malentendu entre deux qui jouent leur fin de partie avec chacun son propre partenaire moyen de jouissance [2]. « J'ai voulu faire un film sur l'ambivalence du

sentiment amoureux, dit-elle. La mort à deux, mais pas ensemble .»

Heinrich von Kleist[3] se dit « incapable de vivre mais [refuse] de mourir seul et sans amour » et cherche désespérément cette « âme sœur qui comprendra [sa] souffrance et sera semblable à [lui] afin [qu'ils puissent] mourir ensemble ». Ultimes destinataires de cette singulière demande en suicide : Marie, sa cousine aimée, et Henriette, sage mère de famille bourgeoise. En retraçant cet épisode, la cinéaste plonge son *Faire couple par le suicide* dans un bain d'humour noir. Sa « comédie romantique », selon son propre mot, fait un sort à la comédie du romantisme et laisse deviner un réel discordant sous l'énonciation de Kleist et d'Henriette[4]. *Amour fou* est la fiction d'un ratage exemplaire, grotesque et absurde.

Dans un style austère et jubilatoire, J. Hausner articule le drame sur les temps logiques[5] : ils accompagnent le dévoilement pour les deux suicidés en devenir, surtout chez Henriette, d'une vérité sur leur être et leur certitude, leurs liens de jouissance propres. Trois temps pour chacun, mais deux tempos disjonctifs.

L'instant de voir

La demande de Kleist s'adresse certes à Henriette mais surtout à une autre dont il veut faire son partenaire de jouissance autiste qui, par là, devient substituable. « Je ne cherche pas une femme pour la vie, mais pour la mort », lui dit-il. Quelques plans plus tôt, il demandait à sa cousine aimée, Marie : « – K. : Me ferez-vous une faveur ? – M., souriant : Mais oui ! – K. : Voulez-vous mourir avec moi ? – M., riant : Mais non ! »

Marie sait accueillir la demande par le rire et avec elle, Kleist rate l'objet visé. Il en est tout autrement pour Henriette, pourtant épouse et mère aimée et aimante. Lors de

sa demande, il croit la convaincre : comme lui, elle est « solitaire, [...] vous n'aimez rien et personne ne vous aime ». L'identification assénée a pour Henriette l'effet du signifiant percutant le corps : elle tombe, au propre et au figuré, malade.

Le temps pour comprendre

Pour la médecine et pour Henriette, il y a énigme sur ce qui cause sa maladie. Le médecin de famille pose l'hypothèse psychique. Chacun comprend bien ce qu'il veut, et le malentendu se poursuit : « – K. : Qu'avez-vous ? – H., dubitative et inquiète : ah, rien [...] on ignore peut-être ce que c'est. C'est étrange, un mal que nul ne comprend. – K., presque heureux : Mais moi aussi je souffre d'un mal intérieur invisible que nul ne comprend ! Comme nous sommes semblables ! » La maladie s'avère incurable et la mort proche. Cela, Henriette veut bien *in fine* le savoir pour le croire. Le moment est venu de conclure.

Moments de conclure

Désormais, Henriette peut faire avec Kleist mort commune : « Je suis celle que vous avez toujours vue en moi, je suis à vous désormais ». Or J. Hausner choisit d'exacerber le malentendu. Kleist apparaît déçu : « Je pensais que c'était à cause de moi que vous prendriez cette décision. » Ce n'est qu'après s'être assuré du refus ultime de sa cousine qu'il admet : « Mon désir de mourir avec vous dans l'espoir que nous puissions nous aimer est à présent plus fort que jamais. » La cinéaste décide alors d'insuffler un dernier doute à Henriette. Ayant appris qu'un remède était possible, elle va hésitante au rendez-vous fatal. Au moment crucial, elle se retourne vers Kleist prêt à la tuer : « Ce que je voulais vous dire... » Mais le coup mortel est parti. Pied de nez final : le pistolet s'enraye pour Kleist, il doit utiliser celui de rechange...

Cinéaste ex-machina

Ultime estocade de la réalisatrice : une autopsie d'Henriette révèle « que tous les organes étaient sains [et la] maladie purement nerveuse ». Conclusion du mari accablé : « C'était donc bien par amour » ; l'interprétation a les allures d'un malentendu définitif. Ainsi Henriette ferait, selon le mot de Lacan, du hasard qui la pousse un destin[6] et, selon le mot de Jacques-Alain Miller, de la contingence nécessité[7]. Pour elle, l'hystérique, il y a destinataire, de l'Autre, alors que Kleist reste fixé de bout en bout à sa jouissance autiste.

Sur l'art de la cinéaste de tisser les liaisons inconscientes de ce faux Faire couple à la mode romantique mais vrai Faire couple par le suicide – ici nul couple du désir ni *a fortiori* de l'amour – on paraphraserait Lacan à propos de l'*Amour fou* d'André Breton[8] : c'est à la place de la Chose que J. Hausner fait surgir cet *Amour fou*.

[1] *Amour fou*, de Jessica Hausner, 2014. Avec Birte Schnöink (Henriette Vogel) et Christian Friedel (Heinrich von Kleist), distribution : Jour 2 fête www.jourdefete.com

[2] Miller J.-A., « La théorie du partenaire », *Quarto*, n° 77, juillet 2002, p. 27.

[3] *La Marquise d'O.*, Mickaël Kohlhaas, *Penthésilée*, *Frédéric prince de Hombourg...* Les œuvres complètes de H. von Kleist, correspondance comprise, sont éditées chez Le Promeneur.

[4] Jessica Hausner puise dans leurs écrits. L'écrivain Michel Tournier a rassemblé les lettres de Kleist, d'Henriette, de certains de leurs proches, des rapports de police et des coupures de presse se rapportant à ce double suicide. « Kleist ou la mort d'un poète. Dossier », *Le vol du vampire*, Mercure de France, 1981, disponible chez Gallimard coll. Folio essais, 1994.

[5] Lacan J., « Le temps logique et l'assertion de certitude

anticipée », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 197-213.

[6] Cf., Lacan J., « Joyce le symptôme » in *Le séminaire*, livre XXIII, *Le sinthome*, Paris, Seuil, 2005, p. 162-163. Repris par J.-A. Miller « Nous faisons des hasards qui nous poussent un destin », in « L'orientation lacanienne. Le tout dernier Lacan », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris VIII, leçon du 14 mars 2007, inédit, et publiée sous le titre « De l'Autre à l'Un » dans *Quarto*, n° 109, « Ce qui fait couple », p. 54.

[7] « Nous faisons de la contingence nécessité, nécessité d'une signification qui passe à travers nous [...] et qui nous dessine une instance qui nous appellerait et qui serait le destin. » Miller J.-A., *Quarto*, *ibid.*

[8] « c'est aussi à la place de la Chose que Breton fait surgir l'amour fou », Lacan J., *Le Séminaire*, livre VII, *L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 184.

La possibilité d'une psychanalyse lacanienne en langue arabe

Une psychanalyse a affaire à la langue. Peut-elle alors se pratiquer dans une langue qui n'écrit pas la langue maternelle ?

Zoubida Bessaih, psychologue, psychanalyste à Alger, interroge, dans ce texte, la possibilité d'une psychanalyse lacanienne en langue arabe.

La question de ce qui s'écrit d'une cure analytique se pose de manière plus aigüe dans des pays où la langue maternelle est interdite d'écriture, elle est une langue interloquée au sens que Derrida, commentant Foucault, donne à la parole *interloquée* de la folie, une parole interdite, réduite au silence par l'ordre et la raison.

Mustapha Safouan fait de la dévalorisation de la langue maternelle la pierre angulaire des difficultés des peuples arabes, elle constitue la raison essentielle de leur retard économique et culturel faute de transmission et de traduction. Pessimiste, il conclut un article qui met en lien l'écriture et la démocratie, par cette sentence sans appel : « Il n'y aura aucune solution prévisible, [...] aux conflits actuels, tant que les pays arabes n'adopteront pas une politique basée sur le principe de l'humanisme linguistique dont on sait quel rôle décisif il a joué dans l'histoire des pays occidentaux [...] »[\[1\]](#).

Comment envisager alors une psychanalyse dans des pays où la langue maternelle est mise hors-jeu ?

La langue

L'interdiction d'écriture pesant sur la langue maternelle dans les pays arabes était déjà en cours en Mésopotamie, en Égypte ancienne avant de l'être en Arabie. Pourtant, dans la sourate 96, sourate de l'Adhérence, c'est un écrit qui est présenté à Mahomet. Celui-ci ne sait pas lire et le répète. Si après certaines transcriptions en français, les mots *kalam*, plume, et *calam*, parole, sont homophones, en arabe une seule lettre les sépare. C'est lors de cet instant premier, celui de la Révélation, que la scission entre langue écrite et langue parlée fut effective. La première devient Une en se mettant au service de l'Un ; la langue du Coran est *fus'ha*, ce qui veut dire pure et éloquente, elle est sacrée, intouchable et immuable, elle devient l'attribut et la propriété du politique et du religieux.

Ce qui s'écrit étant destiné à être lu, à être transmis, il n'y eut plus de transmission que du religieux nettoyé de toutes traces de l'érotique. La langue parlée prit le maquis, entra en clandestinité pour se soustraire à l'Une et à l'Un : interdite d'écriture, ou s'interdisant l'écriture par souci ou par crainte d'illisibilité, elle est réduite à un murmure ne pouvant s'écrire, sauf à s'écrire à l'encre sympathique sur un corps palimpseste qui s'en imprime mais ne se lit pas. Langue de l'équivoque, elle ne s'écrit, ne s'écrie ni ne se crie, mais elle écrit, ailleurs, une vérité en attente de déchiffrement.

La femme

L'écriture de la langue maternelle est délaissée « parce que c'est comme si on exécutait l'action sexuelle interdite »[\[2\]](#) ; elle est la langue du dominé, langue de la résistance, elle est la langue des femmes, langue de la jouissance et du gynécée dont le garçon est extrait vers l'âge de deux ans, par un rite de séparation : la première coupe de cheveux symboles de la féminité. À peine sevré, il rejoint le monde des hommes, celui de son père ; la fille, elle, enfermée dans le gynécée, est inconnue de son père ; « les hommes d'un côté, les femmes de l'autre »[\[3\]](#). Cette césure procède d'une peur de ce qui, du féminin, « échappe au discours »[\[4\]](#), la jouissance féminine échappant au contrôle du social et du religieux. Ce cloisonnement étanche prend des ampleurs cauchemardesques dans certaines familles où le radicalisme régit les liens familiaux. La femme, bombe à retardement, est celle par qui le scandale peut survenir, elle est dangereuse, experte en sorcellerie, sa dualité muée en duplicité est diabolisée.

Ce clivage a pris corps dans la langue. Il y a une langue des femmes et une langue des hommes dont la rencontre est impossible. Le fils sevré de sa mère est sommé d'oublier la langue murmurée par elle ; elle entre en clandestinité, honteusement, mais la mère, la première, restera l'unique femme de la vie de l'homme. La fille ne parle pas la langue de

son père, elle trouve son salut à la faveur d'une rencontre, notamment celle du colon dont la langue dominante, langue expurgée des restes érotiques, lui permet de s'adresser aux hommes, de s'ex-poser.

Le français offrit, à la génération née avant l'indépendance, une langue de l'ex-time, celle de la pensée et celle de l'écriture. Elle reste la langue d'expression d'une grande partie des écrivains contemporains. Kateb Yacine et Rachid Boudjedra, écrivains francophones, ont tous les deux exprimé leur frustration de ne pas écrire en arabe dialectal leur langue maternelle, *lalangue*, la langue dont tout écrivain rêve, celle qui dirait tout, celle que Joyce a inventée, ou celle du livre irréalisé de Mallarmé « le livre qui fût un avec soi »[\[5\]](#).

La psychanalyse

La pratique de la psychanalyse en Algérie se heurte à cette question de la langue. L'histoire de l'Algérie étant émaillée de ruptures violentes, la rencontre avec la psychanalyse eut lieu après ce qu'Alice Cherki appelle « la confrontation avec la destructivité, la violence faite aux femmes, et le silence sur l'Histoire »[\[6\]](#). La psychanalyse serait-elle impossible en Algérie ? La réponse est « non » si on relit ce que Lacan écrivait en pleine guerre froide : « Nous trouvons donc justifiée la prévention que la psychanalyse rencontre à l'Est. C'était à elle de ne pas la mériter, restant possible qu'à ce qu'on lui offrît l'épreuve d'exigences sociales différentes, elle s'y fût trouvée moins traitable d'être plus mal traitée. Nous en préjugeons d'après notre propre position dans la psychanalyse. »[\[7\]](#)

L'oubli de la parole, comme celui du nom, n'est pas seulement le fait du politique ou celui du religieux, c'est une parole retenue, peut-être en raison du mot qui manque, ou de la langue qui fait défaut. La clandestinité de la psychanalyse, son manque de visibilité ou de lisibilité, ce qu'A. Cherki

exprime par « ses effacements successifs »[\[8\]](#), sont les effets de ce qui a empêché la psychanalyse d'y faire école : l'histoire, la violence, mais surtout une langue parlée interdite d'écriture.

A. Cherki s'étonne, dans le même article, que la parole du Coran ne soit pas opposée à la détresse des patients par des praticiens croyants ; pourtant, au regard du croyant, l'anxiété relève de l'ignorance, l'ignorance des tribus arabes avant la Révélation. Avec cet impossible auquel l'Algérien est aux prises, comment envisager l'introduction de la psychanalyse en Algérie ?

Naviguer d'une langue à l'autre est un exercice difficile surtout dans l'analyse : l'Algérien non seulement ne sait pas ce qu'il dit, pour paraphraser Lacan, mais souvent il ne sait pas quelle langue il parle et ce glissement, s'il se fait à l'insu d'une analyste algérienne, peut se mettre au service du refoulement et de la parole vide, l'analyste courant le risque de se laisser prendre dans le moulin de la parole.

Penser en français et être en arabe, c'est dans ce point de tension entre ces deux langues que « les mots pour se dire » pourraient émerger et le sujet advenir. Auparavant, peut-être faudrait-il savoir où l'on en est de ses deux, voire trois langues, car le chemin du désir d'analyse reste singulier mais il ne peut se faire entendre que s'il trouve une adresse. Le son du *h* expiré repris par un analyste non arabophone peut faire la différence, il est le premier son, la première lettre du mot amour, *hob*, mais également le cri de douleur que le nourrisson adresse à sa mère pour qu'elle souffle sur son corps meurtri. C'est le silence de l'analyste qui permet l'émergence des signifiants de la langue maternelle de l'analysant, ces signifiants cueillis par l'analyste seront traduits par l'analysant qui, ce faisant, se libère du sens qu'ils avaient pour lui. Ce déplacement de sens fera effet et une écriture autre deviendra possible.

Nota Bene : L'Hebdo-Blog vous précise ceci : dans les notes du texte de Zoubida Bessaih, « La possibilité d'une psychanalyse en langue arabe », publié dans la rubrique « Tiré à part » de notre HB n° 48, les références du livre *La parole oubliée*, de Karima Lazali, Toulouse, érès, coll. *Humus*, avril 2015, ne sont pas apparues, le texte ayant été resserré en vue de sa publication dans notre blog.

[1] Safouan M., « Écriture sacrée et servitude volontaire », *La psychanalyse encore !*, Toulouse, Éd Éres, 2012, p.17.

[2] Freud S., *Inhibition, symptôme, angoisse*, 1926 – Quadrige/PUF, 2005, p. 66.

[3] Lacan J., *Le Séminaire*, livre XX, *Encore*, Paris, Seuil, 1975, p. 17.

[4] *Ibid.*, p. 34.

[5] Derrida J., *La différence et l'écriture*, Paris, Collection « Tel Quel », 1967, p. 42.

[6] Cherki A., *Prologues*, n° 33, printemps 2005.

[7] Lacan J., « Position de l'inconscient », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 833.

[8] Cherki A., *op. cit.*